



Un autre regard

SIEGE NATIONAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une Charte pour la participation des familles aux recherches en psychiatrie

La recherche en psychiatrie et en santé mentale a un besoin croissant de la participation des personnes souffrant de troubles psychiques et de leur famille, aux protocoles de recherche.

L'Unafam souhaite faciliter ces participations et en augmenter le nombre. Cependant, les **patients de la psychiatrie et leurs familles constituent une population particulièrement fragile**. Il en résulte que toute participation à une recherche doit s'accompagner de mesures de protection spécifiques, adaptées, en fonction de chaque protocole.

Un groupe de travail formé de membres de l'Unafam et de médecins chercheurs a étudié le moyen de favoriser cette participation dans des conditions accrues de transparence et de sécurité.

Une Charte a été rédigée par ce groupe de travail et approuvée par le Comité Recherche de l'Unafam.

Elle garantit l'information du patient et de sa famille, la formation nécessaire des expérimentateurs impliqués et une transmission suffisante des informations au médecin traitant qui suit le patient.

Cette Charte s'applique à toute recherche biomédicale et donc couverte par la Loi de bio-éthique, mais également aux recherches non prévues par la loi telles que les enquêtes en sciences humaines et sociales ou l'épidémiologie, par exemple.

En aucun cas la Charte ne se substitue aux autorisations de recherche prévues par la loi.

Le groupe de travail recommande que la participation à une recherche de personnes souffrant de troubles psychiques, soit soumise à l'adoption préalable, par l'investigateur, de cette Charte.

Pièces jointes.

- 1) Charte pour la participation des familles aux recherches en psychiatrie et santé mentale
- 2) Composition du Comité Recherche de l'Unafam

Contacts : Bertrand Escaig	vice-président de l'Unafam	
	Responsable du groupe recherche Unafam	03 20 56 70 70
Anne Pierre-Noël	responsable communication	01 53 06 30 43

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique



Un autre regard

SIEGE NATIONAL

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL : 12, Villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute Famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43 • Fax : 01 42 63 44 00
Site Internet : www.unafam.org – email : infos@unafam.org
N° SIRET : 784 363 483 00040 • Agrément formateur 117519903 / 75 • NAF 853 K